



INFORMATIONS AUX USAGERS DE L'EAU DE LA REGIE EAU D'EXCELLENCE

24/03/2020

Depuis l'annonce des mesures de confinement arrêtées par le Gouvernement en raison de la crise sanitaire induite par le coronavirus, la Régie Eau d'Excellence s'est organisée pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable ainsi que le traitement des eaux usées sur son périmètre d'intervention.

Dans ce contexte difficile et inédit, tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer une continuité de service dans les meilleures conditions possibles, tant pour les usagers que pour les agents eux-mêmes : mise en place d'équipes réduites pour assurer le service minimum et les urgences, réorganisations internes pour garantir la sécurité des agents, maintien du centre d'appel, déploiement d'outils numériques pour maintenir le contact avec les usagers, mise en place du télétravail...

En cette période de crise, plus que jamais l'eau est nécessaire : se laver les mains régulièrement avec du savon constitue la première barrière contre le virus.

Cependant, le territoire de Baie-Mahault et le secteur des Grands-Fonds Abymes connaissent régulièrement des perturbations pouvant aller jusqu'à des manques d'eau.

Ces difficultés font suite à des problèmes de production rencontrés par le SIAEAG :

- au niveau de ses unités de production de Vernou et de Moustique qui desservent Baie-Mahault
- au niveau de l'usine de production de Belle-Eau-Cadeau qui dessert les Grands-Fonds Abymes

Quand ces coupures d'eau non programmées interviennent, tous les moyens sont mis en œuvre pour un retour à la normale.

Toutefois, afin de pallier aux difficultés, la Régie Eau d'Excellence, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, en lien avec les Villes de Baie-Mahault et des Abymes ont mis en place les dispositifs ci-après :

- Installation de 3 citernes d'eau non potable pour les usages ménagers ;
- Fourniture de packs de bouteilles d'eau potable aux personnes âgées ou fragiles dont la distribution est assurée par les Centres Communaux d'Actions Sociales de Baie-Mahault et des Abymes à compter du 24 mars 2020.

Ces dispositifs seront maintenus tant que les manques d'eau se feront sentir durant la période de confinement en dehors des tours d'eau.

N'oublions pas également de veiller à jeter les lingettes dans les poubelles : elles sont l'ennemi numéro un des réseaux d'assainissement lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes, elles provoquent des bouchons et sont la cause de débordements des réseaux d'eaux usées.

Enfin pour rappel, Eau d'Excellence invite les usagers à prioriser leurs demandes au niveau de l'Agence en ligne à l'adresse <https://agence.eaudexcellence.fr/> ainsi que sur son site internet à l'adresse <https://eaudexcellence.fr/> rubrique « Nous contacter » et à restreindre les appels au 05 90 41 33 33 aux besoins vraiment urgents.

Information se rapportant aux lieux d'emplacement des citernes d'eau non potable à Baie-Mahault :

- Parking école de Bragelogne
- Entrée principale de la nouvelle école de Calvaire
- Ecoles mixtes 1 et 2 du Bourg face aux bureaux de la Police Municipale

Nous rappelons aux usagers des Abymes qui disposent de moyens de locomotion, l'existence d'un point de puisage d'eau potable à Perrin en face du nouveau pôle d'accueil Taonaba.

Nous rappelons également que l'eau mise à disposition des usagers, dans les citernes d'eau non potable, a des usages restreints. Elle ne peut pas servir à l'alimentation ni à l'hygiène.

Dans tous les cas, les récipients de récupération doivent être des récipients qui n'ont pas réceptionnés des produits toxiques.

Les règles de distanciation doivent être respectées.

Eau d'Excellence s'excuse auprès de ses clients pour les gênes occasionnées.

Baie-Mahault, le 24/03/2020

La Régie Eau d'Excellence

Pour tout contact : Tél 0590 41 33 33 Mail : serviceabonne@eaudexcellence.fr